

**Secrétariat**

Distr. générale
16 avril 2009
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à la Convention
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique****Note verbale datée du 15 janvier 2009 adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente de la République de Corée
auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne)**

La Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne) présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de l'informer, conformément à l'article II de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), que la République de Corée a créé un registre national des objets spatiaux en application des articles 8 et 10 de la loi sur la promotion du développement spatial de 2005.

